

Association régionale
d'action sociale
de la Broye-Vully

Rapport de gestion

2025





Sommaire

3 Mot du Président

4 Message de la Directrice

5 Organigramme et Comité de direction

6-11 Centre social régional (CSR)

6-8 Appui social

9 Unité commune ORP-CSR (UC)

10-11 Revenu d'insertion (RI)

11 Enquêtes

12-14 Agences d'assurances sociales (AAS)

14 Recrutement des curateurs volontaires

14 Centre régional de décision PC Familles (CRD)

15-17 Unité Petite enfance

15 Mandat de gestion administratif de l'ARAJ Broye
(Association du réseau d'accueil de jour)

16-17 Structure de coordination de l'accueil familial de jour (AFJ)

18 Ressources humaines

19 Finances



Mot du Président

Le changement, c'est... bientôt

L'année écoulée a été, comme les dernières, parfaitement maîtrisée financièrement et professionnellement. C'est une fierté que de le relever à nouveau.

Mais elle a également été marquée par un tournant significatif dans l'histoire de notre organisation, avec la séparation de l'ARAS et de l'ARAJ. Celle-ci a permis à l'ARAJ de devenir employeur à part entière, et je tiens à leur souhaiter tout le succès possible dans cette nouvelle aventure. Je suis convaincu que cette autonomie leur permettra de continuer à se développer et à répondre aux besoins du terrain et attentes de la population avec passion et détermination.

Pour moi, ce mot du Président est particulièrement chargé d'émotion, car il s'agit de mon dernier message en cette fonction. À partir du 30 juin, j'ai décidé de quitter le monde politique et il est important pour moi de prendre un moment pour exprimer ma gratitude.



Je souhaite remercier chaleureusement chacun d'entre vous : la direction, les employés, les membres du Codir, les délégués, ainsi que tous nos partenaires. Sans oublier celles et ceux avec qui j'ai eu la chance de collaborer depuis 2020.

Votre engagement et votre soutien ont fait de cette aventure professionnelle un projet humain riche en belles rencontres et en partenariats fructueux. Ensemble, nous avons construit des fondations solides, et je suis comblé du chemin parcouru.

Je vous souhaite à tous une bonne continuation dans vos projets respectifs. Que 2026 et les suivantes soient des années d'opportunités, de réussites et de collaborations enrichissantes. Continuez à croire et vous investir en notre mission !

Avec mes vœux les plus chaleureux,

Edouard Noverraz, Président



Message de la Directrice

L'année 2025 a été marquée par une tendance à l'augmentation du recours aux prestations sociales dans notre région. Cette évolution, observée plus largement au niveau cantonal, reflète des besoins croissants au sein de la population et renforce l'importance de pouvoir offrir un accompagnement de qualité, réactif et adapté aux réalités du terrain. Dans ce contexte, nos équipes ont poursuivi leur engagement quotidien avec professionnalisme, disponibilité et sens des responsabilités.

Au-delà de l'activité opérationnelle, l'année 2025 a été marquée par des travaux de fond portant sur l'évolution de la gouvernance des régions d'action sociale de tout le canton de Vaud. En collaboration avec la Direction générale de la cohésion sociale, une réflexion stratégique est en cours afin d'orienter le dispositif vers une nouvelle territorialité et une transformation institutionnelle majeure : le passage progressif d'un modèle d'associations de communes à celui d'établissements autonomes de droit public notamment. Un projet de loi devrait être soumis en 2026 au Conseil d'État, puis au Grand Conseil, ouvrant une étape déterminante pour l'organisation future de l'action sociale dans le canton de Vaud. L'ARAS Broye-Vully prend pleinement part à ces démarches, convaincue qu'une gouvernance clarifiée et adaptée constitue un levier essentiel pour répondre durablement aux enjeux sociaux à venir.

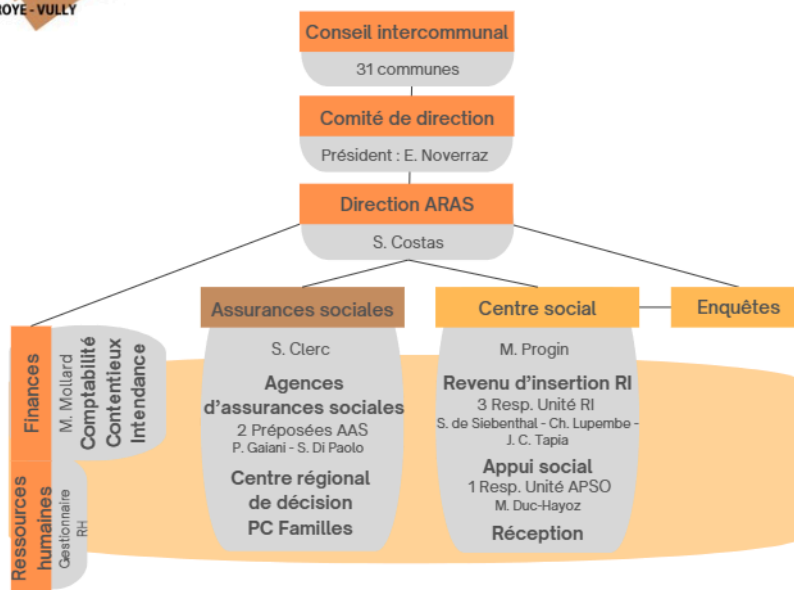
Dans cette perspective de réorganisation, l'année 2025 a également été consacrée à accompagner une évolution importante au sein de notre Association : la sortie de l'ARAJ (Association du réseau d'accueil de jour) afin qu'elle devienne indépendante. Cette décision, motivée par des considérations organisationnelles, vise à renforcer l'ancrage de l'ARAJ Broye dans sa région et à lui permettre de développer les compétences indispensables pour répondre aux exigences et besoins spécifiques de notre territoire. Cette transition s'est déroulée dans un climat serein et constructif, avec une attention constante portée à la continuité des prestations et à la sécurité des collaboratrices concernées, qui ont conservé l'intégralité de leurs droits, notamment le même règlement du personnel ainsi que la même grille salariale.

Dans un environnement en évolution, marqué à la fois par une pression croissante sur les prestations et par des transformations structurelles majeures, je tiens à saluer l'engagement remarquable des collaboratrices et collaborateurs de l'ARAS Broye-Vully. Leur professionnalisme, leur sens du service public et leur capacité à accompagner le changement constituent une force déterminante pour notre institution. Je remercie également les membres du Comité de direction pour leur soutien, leur implication et leur contribution active aux travaux menés tout au long de l'année 2025.

Sonia Costas, Directrice



Organigramme 2025



Comité de direction

Président : M. Edouard Noverraz, Municipal à Payerne
Vice-président : M. Tony Ruano, Municipal à Avenches

Membres

Mme Aliette Rey, Municipale à Lucens
Mme Ariane Baux Jaquemet, Municipale à Corcelles-près-Payerne
M. Tony Kaeser, Municipal à Henniez
M. Félix Stürner, Municipal à Moudon
M. Markus Studer, Municipal à Faoug

Secrétaire, participation avec voix consultative

Mme Mélanie Progin, Adjointe de direction



De gauche à droite : T. Ruano, F. Stürner, A. Baux Jaquemet, T. Kaeser, E. Noverraz, M. Studer, A. Rey

En 2025 le Comité de direction s'est rencontré lors de 7 séances ;

Deux assemblées générales ont eu lieu en 2025 : les 17 juin et 25 novembre, ainsi qu'une assemblée générale extraordinaire le 6 octobre.

Centre social régional (CSR)

Appui social

L'unité d'appui social du CSR regroupe des assistants sociaux et des conseillers en insertion qui interviennent dès les entretiens de permanence. Ces premiers contacts permettent d'accueillir la personne, d'évaluer sa situation, de l'informer et de l'orienter si nécessaire. Lorsque la situation le justifie, une demande de soutien financier est examinée par l'unité administrative.

Par la suite, un bilan social est réalisé et un plan d'action personnalisé est élaboré avec la personne bénéficiaire si le contexte le justifie. Celui-ci fixe des objectifs ainsi que les démarches et moyens à mettre en œuvre. Si la finalité principale est de favoriser un retour à l'autonomie financière, l'accompagnement peut également porter sur différents aspects tels que la santé, le logement ou le maintien et le renforcement des liens sociaux.

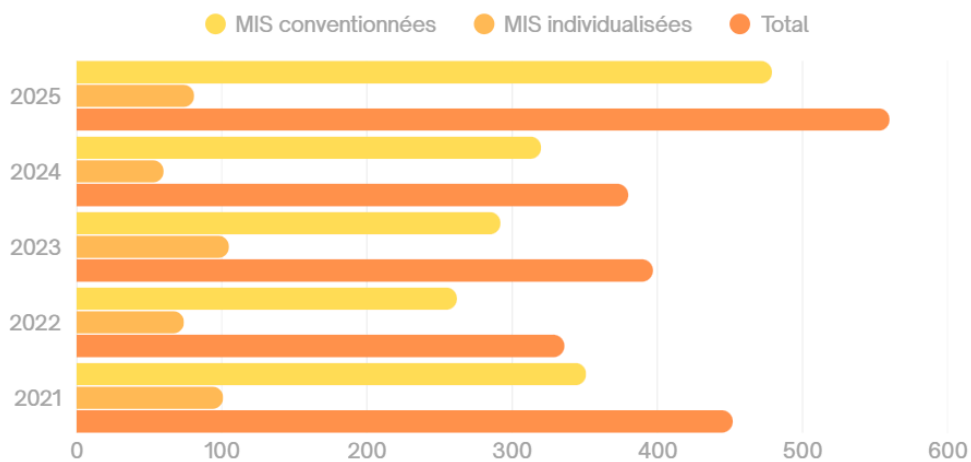
Cet accompagnement, à la fois pluridisciplinaire et individualisé, s'adapte et évolue en fonction des besoins tout au long du suivi.

Mesures d'insertion sociales (MIS)

Des mesures d'insertion sociale sont à disposition du processus de réinsertion afin d'éviter l'exclusion sociale des bénéficiaires du RI, et surtout, pour favoriser une réinsertion rapide et durable de la personne.



Évolution du nombre de contrats de MIS dans notre CSR



Jeunes adultes en difficulté (18-25 ans)

Un dispositif cantonal doté d'une prise en charge spécifique est proposé aux jeunes adultes sans formation professionnelle achevée afin de favoriser leur entrée en formation. Des professionnels de l'insertion des jeunes les accompagnent pour la réalisation des démarches, tant sociales que financières. Cet appui est aussi valable pour les plus de 25 ans et en formation (FORMAD).

Le programme FORMAD est destiné aux personnes bénéficiaires du revenu d'insertion âgées de 25 ans révolus qui n'ont pas de formation professionnelle achevée. Il leur permet de suivre une formation professionnelle en ayant un accompagnement adapté à leurs besoins.

En 2025, le CSR, en partenariat avec la Fondation Cherpillod et avec l'accord de la DGCS, a développé une nouvelle Mesure d'insertion sociale nommée In'sertio, destinée à des jeunes adultes en difficulté. Elle propose un accompagnement socio-éducatif individualisé, intra et extra muros, visant à favoriser la reprise en mains du quotidien, le développement de l'autonomie et l'insertion sociale. Basée sur une relation de confiance, elle permet d'identifier les besoins, de co-construire un projet réaliste et d'en soutenir la mise en œuvre, avec une attention particulière portée à la santé et à la mobilisation d'un réseau adapté.

Dotée de 5 places, cette mesure est d'ores et déjà complète. le CSR se réjouit de ce développement qui permet de compléter l'offre à disposition dans notre région.

25 Inscriptions FORJAD.

Inscriptions FORMAD.

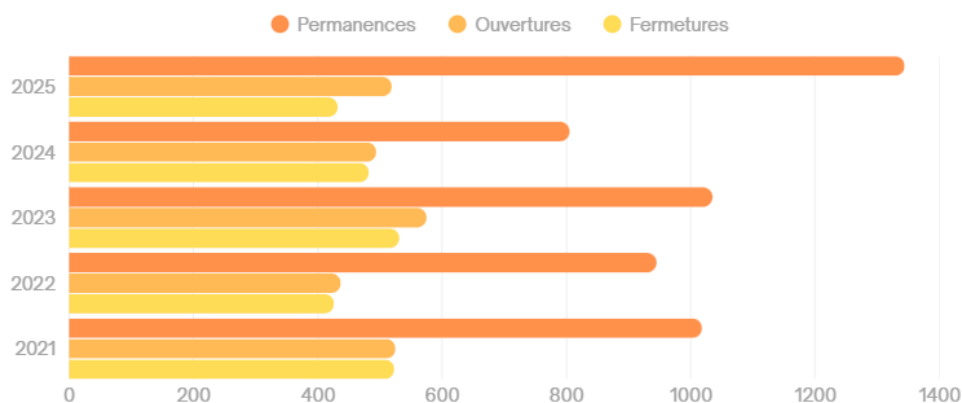
3

Permanences sociales

Lorsqu'une personne habitant la Broye-Vully vaudoise a besoin d'aide, de conseils ou d'orientation, elle peut s'adresser à notre CSR. Elle pourra alors obtenir un entretien avec un assistant social qui évaluera sa situation personnelle et financière. Elle recevra alors conseils, orientations et informations sur les démarches à effectuer. Si la situation le requiert, il lui sera proposé de déposer une demande de revenu d'insertion.

De manière générale, un entretien est fixé dans le délai d'une semaine, toutefois les situations urgentes sont prises en priorité.

Nombre de permanences, ouvertures et fermetures de dossiers



66.19 % des permanences réalisées ont donné lieu à une ouverture de dossier.

Les demandes qui aboutissent peuvent être aussi bien une aide occasionnelle (par exemple, intervention du RI en attendant qu'un droit chômage soit ouvert) ou une aide plus durable.

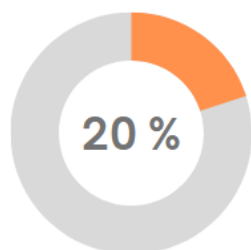
Unité commune ORP-CSR (UC)

L'unité commune est composée d'assistants sociaux engagés par le CSR et de conseillers en personnel engagés par l'ORP.

L'UC travaille dans un cadre légal fixé par la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) ainsi que par la loi sur l'emploi (LEmp).

Ce service offre aux bénéficiaires de l'aide sociale répondant aux critères d'employabilité 18 mois de suivi intensif permettant de détecter, prévenir et traiter les problématiques socio-professionnelles pour une réinsertion professionnelle favorisant un retour à une autonomie financière.

Cet accompagnement soutenu et conjoint entre conseiller en personnel et assistant social permet une approche simultanée et globale des besoins de la personne bénéficiaire. Il ouvre aussi l'accès aux prestations tant des mesures d'insertions de l'aide sociale que des mesures professionnelles de l'ORP. Ce suivi permet une activation importante et un encadrement donnant les moyens optimums pour un retour dans le marché de l'emploi.



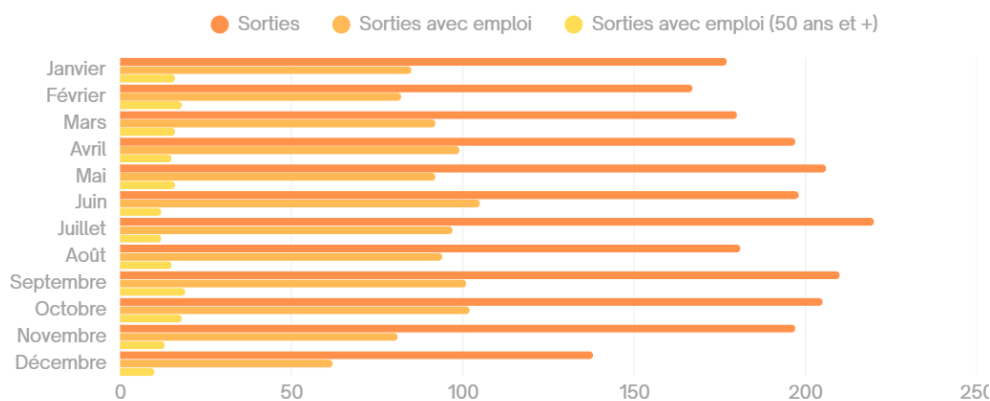
Environ 20% des bénéficiaires du RI répondent aux critères d'employabilité (état de santé, maîtrise du français oral, etc) et sont orientés vers l'Unité commune ORP/CSR.

304 Moyenne du nombre de personnes prises en charge mensuellement par l'UC.

Moyenne du nombre de nouvelles prises en charge mensuelles par l'UC.

23

Sorties mensuelles 2025



189 Moyenne mensuelle du nombre de personnes ayant quitté l'UC.

48% env. des personnes qui quittent l'UC le font suite à une prise d'emploi.

Raisons des sorties autres que la prise d'emploi :

- Retour au CSR (maladie, etc)
- Prise en charge par une autre assurance
- Déménagement, fin de droit au RI, etc

Revenu d'insertion (RI)

L'unité administrative du CSR est composée de gestionnaires de dossiers, de collaborateurs administratifs, et d'une cellule de conformité.

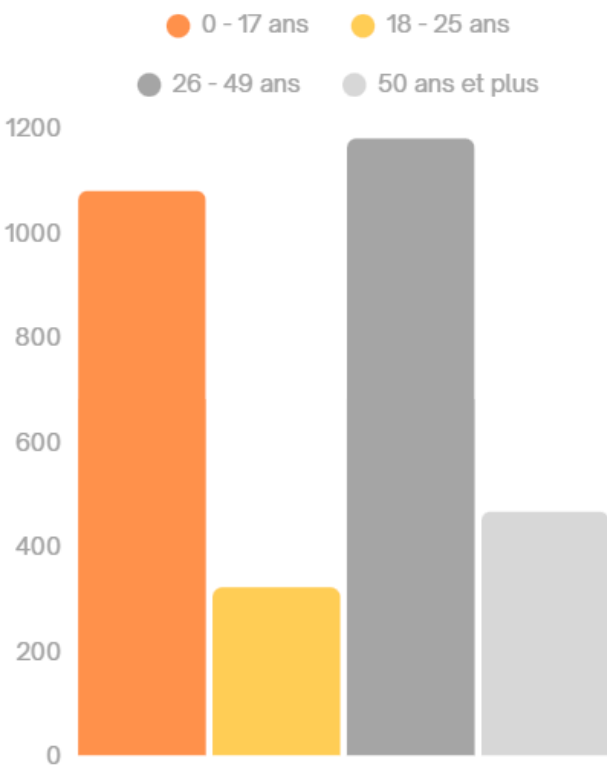
La mission principale des gestionnaires de dossiers est d'examiner le droit aux prestations financières du RI, en effectuant mensuellement le contrôle et le calcul du droit, puis de procéder aux versements, conformément au cadre légal et normatif.

Ces collaborateurs sont également en charge d'analyser si les personnes peuvent faire valoir d'autres droits à des assurances ou des prestations d'autres organismes ; le principe de subsidiarité de l'aide sociale est appliqué sous leur responsabilité.

Les gestionnaires de dossiers rencontrent régulièrement les bénéficiaires du RI afin de les informer et les soutenir dans leurs démarches diverses.

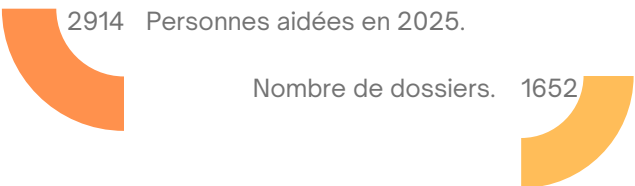
A l'ouverture d'un nouveau dossier, la cellule de conformité analyse l'entier du dossier afin de s'assurer que toutes les démarches ont été entreprises. Le premier versement des prestations intervient une fois le droit au RI reconnu.

Nombre de personnes au RI par tranches d'âge

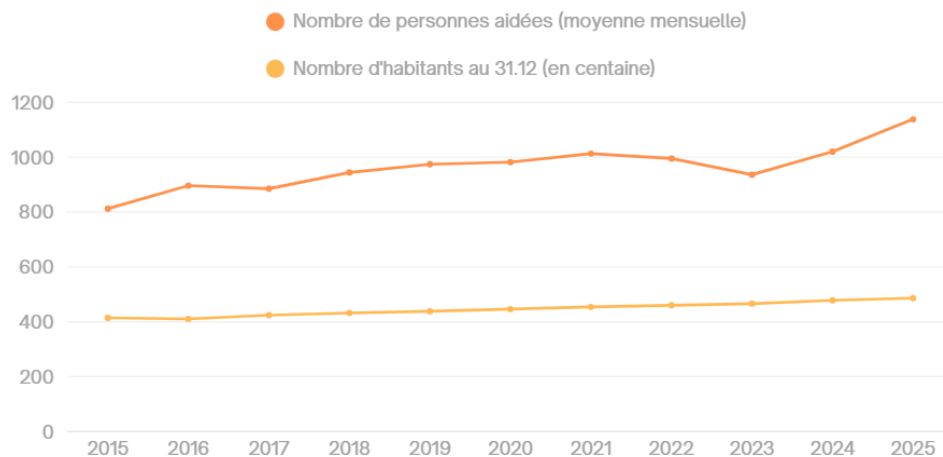


Nombre de personnes aidées par commune au 31.12.2024 / 31.12.2025

Avenches	: 212 / 252
Bussy-sur-Moudon	: 3 / 0
Champtauroz	: 2 / 2
Chavannes-sur-Moudon	: 2 / 0
Chevroux	: 9 / 12
Corcelles-le-Jorat	: 3 / 4
Corcelles-près-Payerne	: 128 / 134
Cudrefin	: 15 / 12
Curtilles	: 1 / 3
Dompierre	: 3 / 5
Faug	: 5 / 14
Grandcour	: 33 / 30
Henniez	: 24 / 23
Hermenches	: 1 / 1
Lovatens	: 1 / 0
Lucens	: 301 / 318
Missy	: 5 / 12
Moudon	: 392 / 466
Payerne	: 564 / 600
Prévonloup	: 7 / 1
Roprax	: 5 / 13
Rossenges	: 0 / 0
Syens	: 0 / 4
Trey	: 5 / 6
Treytorrens	: 2 / 2
Valbroye	: 84 / 92
Villars-le-Comte	: 0 / 0
Villarzel	: 1 / 0
Vucherens	: 3 / 7
Vulliens	: 18 / 8
Vully-les-Lacs	: 70 / 68



Relation entre le nombre de personnes aidées (moyenne mensuelle) et la croissance démographique de la région Broye-Vully (en centaine)

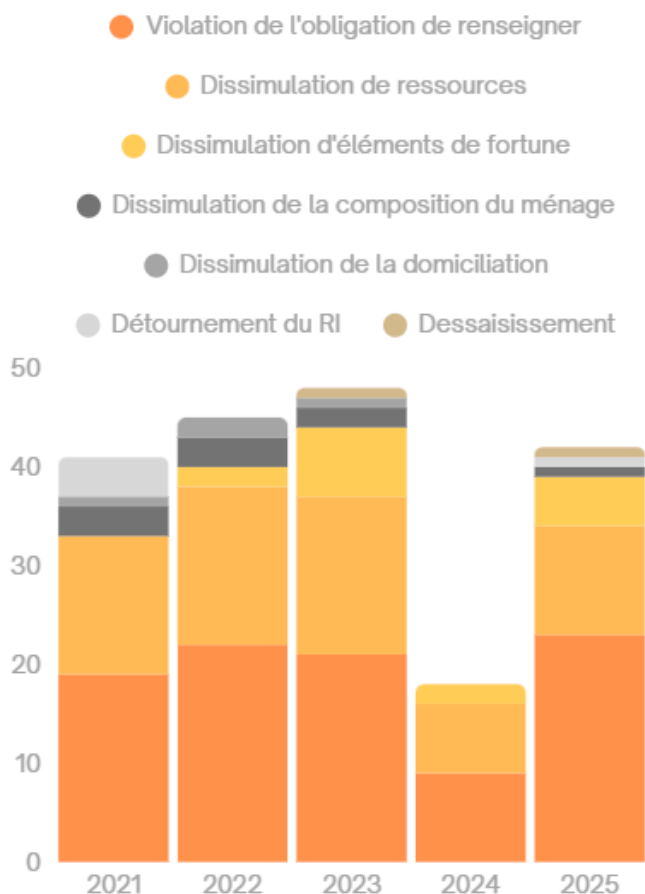


Enquêtes

L'enquêteur travaille dans un cadre légal fixé par la loi sur l'action sociale (LASV) et son règlement d'application (RLASV) qui respecte la vie privée des personnes sous enquête.

En cas de nécessité (technique, sécurité, visite domiciliaire, complexité du dossier, audition, etc...), l'enquêteur peut travailler en tandem en faisant appel à un collègue désigné.

Types de fraudes



43.4 % des enquêtes clôturées en 2025 comportaient une fraude, soit 2.02 % de la moyenne annuelle des dossiers payés.

24.53 % des enquêtes clôturées en 2025 comportaient un indu.

Agences d'assurances sociales (AAS)

Conformément au règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS), l'ARAS Broye-Vully assume la gestion des agences d'assurances sociales.

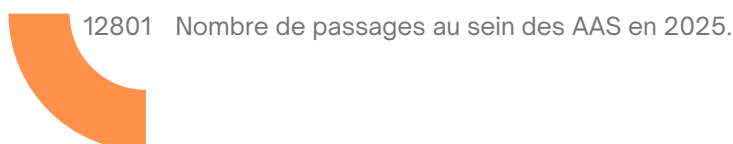
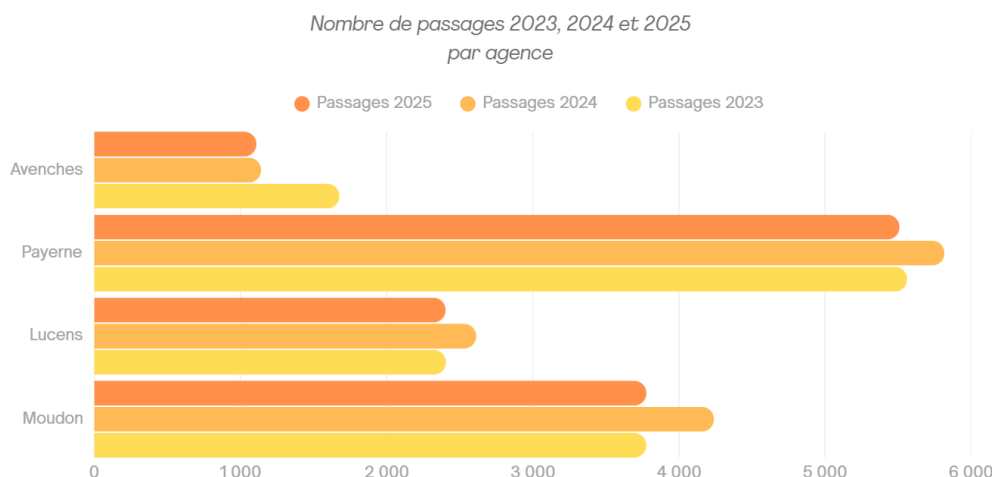
Les AAS sont les relais régionaux entre la population et la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS (CCAVS), l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM) et l'Office de l'Assurance-Invalidité pour le canton de Vaud (OAI).

Ainsi, les AAS touchent aux principaux régimes de notre sécurité sociale et traitent les deux aspects des assurances sociales, à savoir : le contrôle de l'affiliation (et l'affiliation éventuelle) en matière d'AVS, AI, AC, APG, Assurance-Maladie et le traitement des demandes d'affiliations et de prestations diverses.

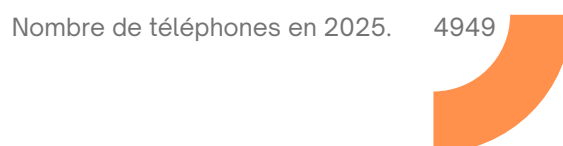
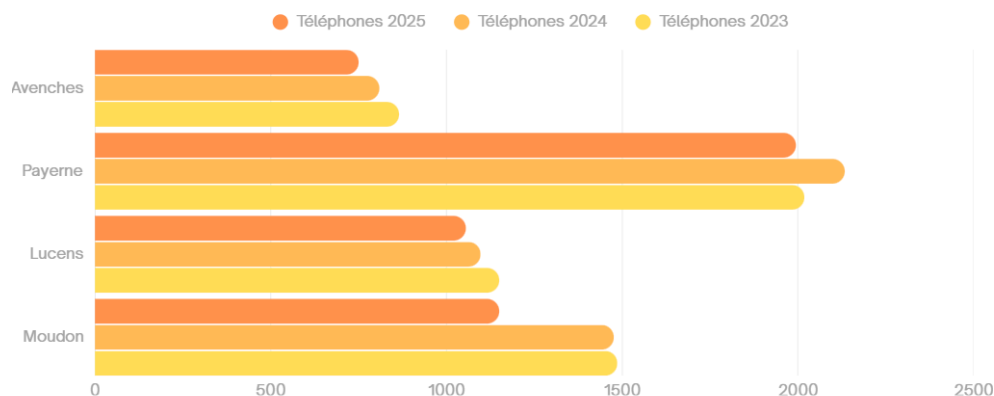
Les AAS sont également sollicitées pour les révisions de dossiers en cours, notamment ceux de bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, de bénéficiaires de prestations complémentaires pour familles et rente-pont ou encore des bénéficiaires de subsides pour les primes d'assurance-maladie.

Les AAS sont également chargées du contrôle de l'affiliation obligatoire à l'assurance-maladie (LAMal) et vérifient en conséquence que tous les nouveaux arrivants de l'étranger ainsi que les nouveau-nés soient couverts selon la LAMal.

La gestion de ces dossiers engendre un travail considérable (annonces des engagements, demandes de renseignements, mises à jour de la situation financière pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, de prestations complémentaires pour familles et rente-pont, révisions du droit pour les bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, gestion des mutations diverses, soit changements de domicile, d'état civil, décès, naissance, etc.).



*Nombre de téléphones 2023, 2024 et 2025
par agence*



Types de demandes, de prestations ou d'affiliations

OVAM

- Demandes de subside Lavlamal 874
- Demandes de subside Lavlamal par internet 127
- Révisions de subside Lavlamal 86
- Contrôles affiliation et dénonciation Lavlamal 1163
- Contrôles Lamal aboutis : 984
- Dénonciations OVAM : 179

CCAVS

- Demandes de rentes AVS + impotence + futures rentes 236
- Demandes AI pour adultes et mineurs 4
- Demandes et révisions Allocations Familiales 212
- Demandes d'allocations de maternité 53
- Demandes de prestations complémentaires AVS/AI 377
- Révisions de prestations complémentaires AVS/AI 345
- Remboursements frais de guérison 5190
- Demandes de Rentes Pont 32
- Information, contrôle et affiliations, dénonciations AVS 811
- Autres AVS (splitting/APG/Bonif./remise) 275
- Annonces de mutations diverses à la Caisse 1264
- Affiliations PCI 48
- Affiliations PSA 186
- Rentes AVS et autres Caisses 185
- Courriers infos arrivée 805
- Courriers infos divorce 177
- Courriers infos veuvage 19

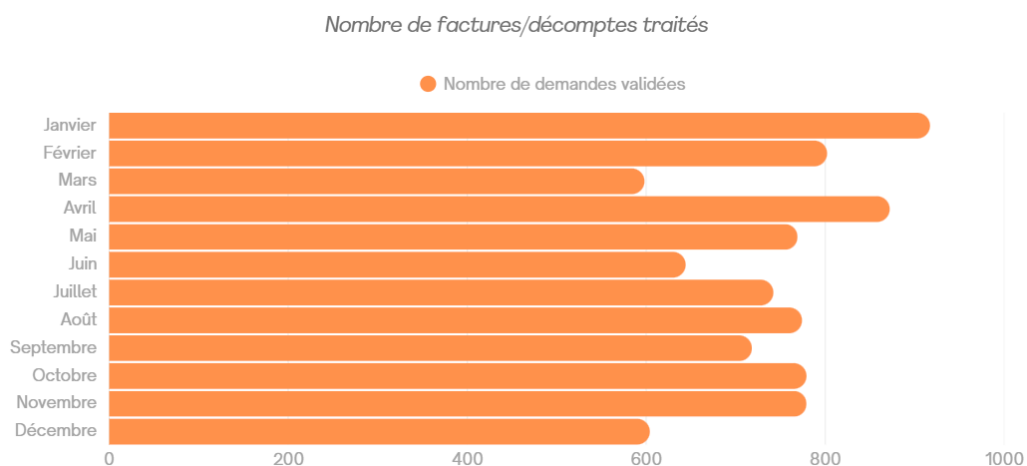
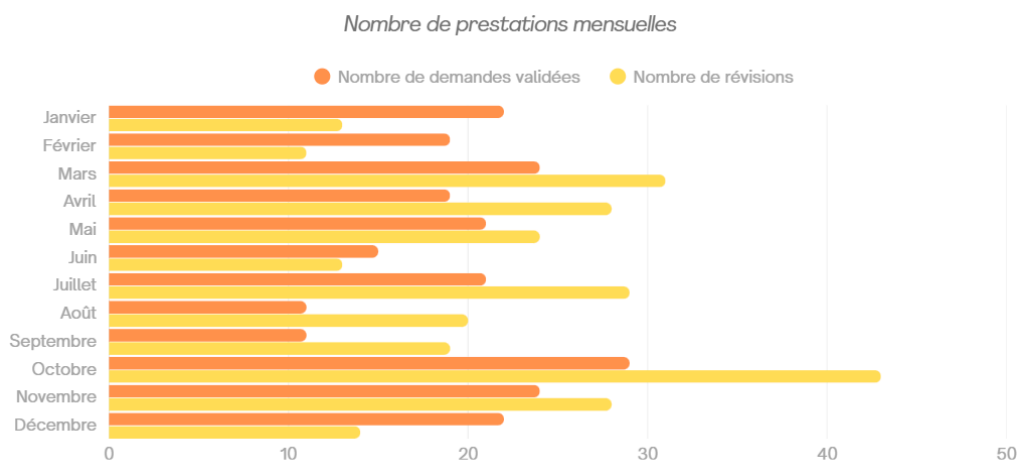
Recrutement des curateurs volontaires

Les AAS collaborent aussi au recrutement des curateurs volontaires, activité financée par le canton qui consiste à assurer un premier contact avec les personnes intéressées à assumer une curatelle. Les AAS doivent contacter rapidement les candidats et planifier un entretien utile d'une part à renseigner la personne sur cette activité, mais également à recueillir un certain nombre d'informations sur le profil de la personne, ses motivations, ses compétences, etc.

En 2025 il y a eu **45** prises de contact avec les candidats et **33** entretiens réalisés, ce qui correspond à **100** heures de travail effectuées par **2** collaboratrices et **1** responsable d'unité.

Centre régional de décision PC Familles (CRD)

Suite aux modifications légales ayant permis la décentralisation du traitement des dossiers de prestations complémentaires pour familles, l'AAS de Payerne fonctionne en qualité de CRD depuis le mois d'octobre 2016. Cela signifie que nous gérons les dossiers de A à Z, soit de la demande à la décision. Nous nous chargeons également de traiter les remboursements des frais médicaux et des frais de garde des enfants si un lien de causalité est établi.



238 Demandes validées en 2025.

Factures/décomptes traités. 8354

Révisions annuelles. 273

Unité Petite enfance

Mandat de gestion administratif de l'ARAJ Broye

(Association du réseau d'accueil de jour)

Conformément aux décisions prises par le Conseil intercommunal, l'ARAS Broye-Vully se charge des tâches administratives dévolues au réseau de l'ARAJ Broye pour la dernière année. En effet, dès 2026, la séparation des deux Associations sera effective et l'ARAJ Broye sera indépendante pour la gestion globale du réseau d'accueil de jour de la région de la Broye dès le 1^{er} janvier.

Le bureau administratif de l'ARAJ Broye a pour mission de :

- Tenir la comptabilité, élaborer les comptes et budgets, avec les structures membres également, examiner leurs comptes ;
- Orienter et renseigner les familles, gérer la liste d'attente centralisée, assurer la coordination avec les structures d'accueil ;
- Calculer et réviser le revenu déterminant des parents, établir les contrats de placement, la facturation et l'encaissement des pensions, gérer le contentieux. Établir les salaires des accueillantes en milieu familial de jour ;
- Préparer les séances du comité directeur, assurer son secrétariat, établir les statistiques et le rapport d'activité, préparer les assemblées générales ;
- Participer aux rencontres organisées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et par la faïtière des réseaux d'accueil de jour (FRAJE), ainsi qu'à divers groupes de travail.



Fr.
713'160.00

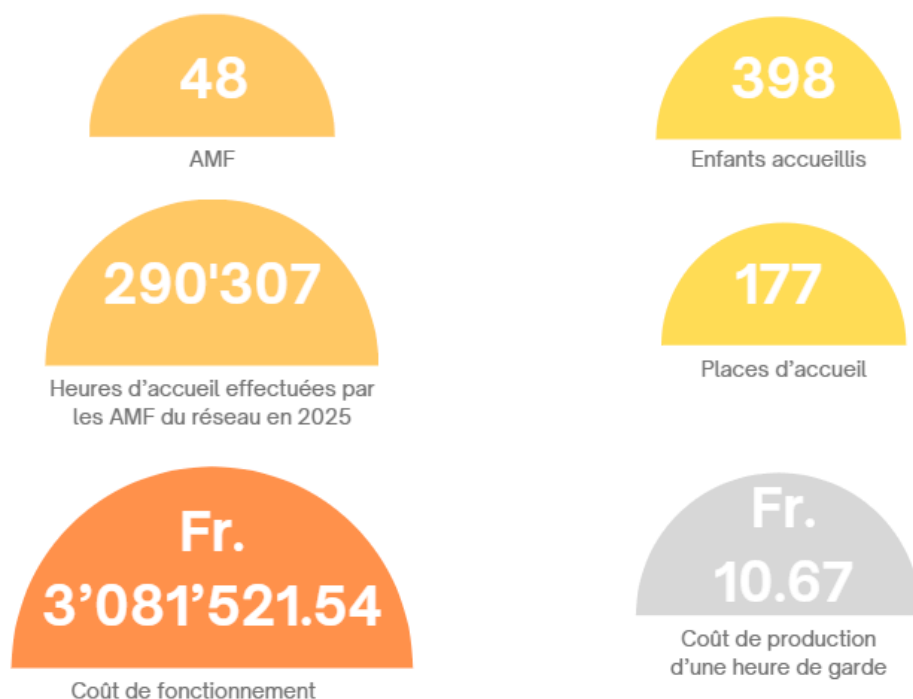
Montant facturé à l'ARAJ Broye pour les salaires et frais relatifs aux prestations administratives pour la gestion des accueils collectifs pré et parascolaires, ainsi que l'accueil familial de jour, le loyer et frais inhérents aux locaux, ainsi que les diverses prestations fournies en 2025.

Pour des informations plus détaillées sur l'activité du réseau d'accueil de jour, veuillez vous référer au rapport d'activité 2025 de l'ARAJ Broye.

Structure de coordination de l'accueil familial de jour (AFJ)

L'ARAS Broye-Vully gère et organise la Structure de coordination pour l'AFJ, compétente pour toutes les communes membres de l'ARAS Broye-Vully ayant adhéré au réseau. A ce titre, la Structure de coordination applique les dispositions de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) relatives à la surveillance et à l'autorisation de l'AFJ. Dès le 1^{er} janvier 2026, conformément aux décisions du Conseil intercommunal de l'ARAS Broye-Vully et de l'Assemblée générale de l'ARAJ Broye, la gestion de l'AFJ sera confiée à l'ARAJ Broye.

- L'administration de l'ARAJ Broye se charge de l'établissement des contrats de placements, de la facturation aux parents, du suivi du contentieux, ainsi que des salaires des accueillantes en milieu familial (AMF).
- 2 coordinatrices se répartissent le secteur, soit Payerne et env. et Moudon et env., pour l'attribution des places d'accueil, la gestion et l'accompagnement des AMF et la coordination avec les familles placeuses. Elles organisent des formations continues pour les AMF et diverses rencontres durant l'année.
- Elles assurent les permanences téléphoniques de la structure de coordination.



Au 31 décembre 2025 l'AFJ comptait 27 demandes en liste d'attente dont 11 concernaient uniquement ce type d'accueil.

Nombre d'AMF par commune au 31 décembre 2025

- | | |
|------------------------------|----------------|
| • Bussy-sur-Moudon : 2 | • Missy : 1 |
| • Chevroux : 1 | • Moudon : 7 |
| • Corcelles-près-Payerne : 6 | • Payerne : 13 |
| • Grandcour : 2 | • Trey : 1 |
| • Henniez : 1 | • Valbroye : 8 |
| • Lucens : 6 | |

Coordinatrices

La LAJE prévoit que la surveillance et l'enquête socio-éducative, menant à la délivrance d'une autorisation d'accueil adaptée, soient des tâches effectuées par des coordinatrices dûment formées et œuvrant pour notre réseau. Il s'agit de Mme Chappuis qui s'occupe de la région de Moudon, Lucens et de Mme Forestier qui s'occupe de Payerne et environs.

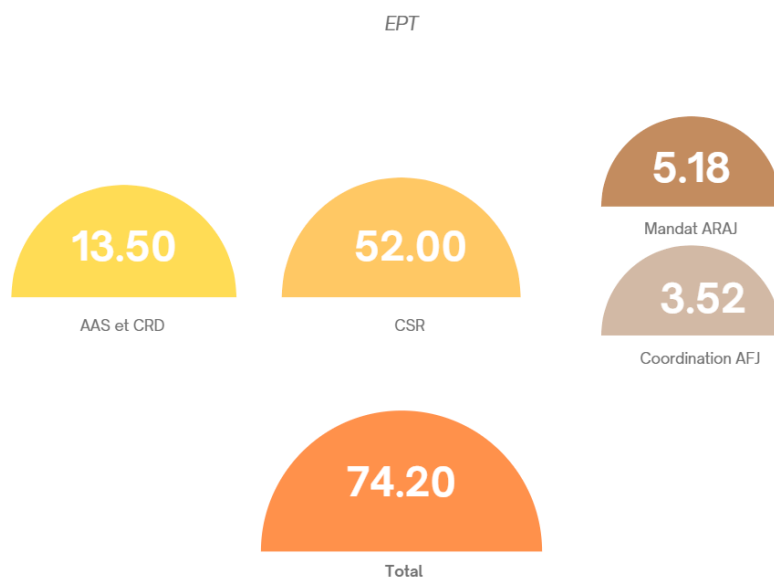
14 Enquêtes de révision pour des autorisations.

Enquêtes socio-éducatives pour de nouvelles demandes de pratiquer l'Accueil Familial de Jour qui ont pu aboutir à l'octroi d'autorisations et à l'engagement des AMF dans le réseau de l'ARAJ Broye.

6

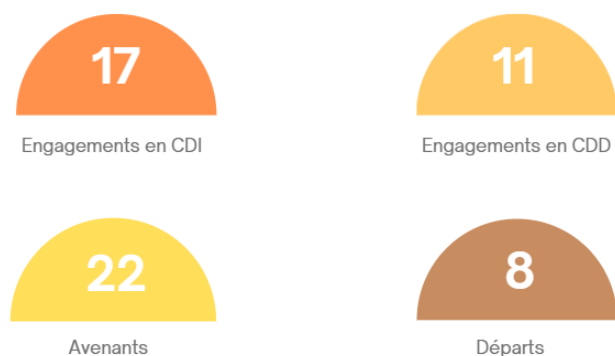
Ressources humaines

Répartition du personnel



Au 31 décembre 2025, l'ARAS Broye-Vully comptait 97 collaborateurs, dont 78 étaient actifs à temps partiel.

Mouvement du personnel



Jubilés

Cette année, nous avons célébré plusieurs jubilés au sein du personnel. En effet, 2 collaborateurs ont fêté leurs 5 ans d'activité et 16 autres ont fêté respectivement leurs 10, 15 et 20 ans d'activité au sein de l'ARAS Broye-Vully.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères félicitations et remerciements pour leur fidélité.

Formations continues

Au cours de l'année 2025, plusieurs de nos collaborateurs ont participé à des formations externes ainsi que des conférences visant à renforcer leurs connaissances et compétences.

Finances

Les commentaires des comptes 2025 détaillent de manière complète les différents éléments résumés ci-dessous.

Fr.
3'287.25

Excédent de charges de l'**Administration** (gestion de l'ARAS Broye-Vully) provient du versement par les communes de Fr. 0.50 par habitant pour financer les organes de l'ARAS Broye-Vully et la cotisation au Conseil des Régions RAS.

Ce montant sera porté en diminution du capital de l'Association.

Fr.
10'664.59

Excédent de recettes de l'**Agence d'assurances sociales**. Conformément aux directives de financement, et avec l'accord de la DGCS, une attribution de Fr. 10'664.59 en faveur du Fonds de réserve AAS a été effectuée.

Fr.
187'439.74

Excédent de recettes du **Centre social régional**.

Conformément aux directives de financement, et avec l'accord de la DGCS, des attributions de Fr. 16'545.56 en faveur du Fonds d'égalisation des résultats et de Fr. 166'047.98 pour le Fonds de réserve général ont été possibles, le solde sera reversé à la DGCS.

Fr.
2'326.89

Excédent de charges du **Centre régional de décision PC Familles**. Le CRD présente à fin décembre 2025 un excédent de charges de Fr. 2'326.89, ce montant sera prélevé sur le Fonds de réserve de l'ARAS.

Pour la Structure de coordination de l'**Accueil familial de jour**, se référer au chapitre ci-dessus, cette tâche étant assumée par les communes membres de l'ARAS Broye-Vully et de l'ARAJ Broye, et subventionnée par l'ARAJ Broye.

Fr.
118'729.91

Capital de l'**ARAS Broye-Vully** au 31.12.2025.

Association régionale
d'action sociale
de la Broye-Vully

Rue des Terreaux 1
1530 Payerne

www.arasbroyevully.ch